



Entraide et Solidarité AF 447

Association Loi 1901 (Siret : 517 490 728 00014 - APE : 9499Z)

Maison des Associations, 22 rue Deparcieux - BL 91 -75014 Paris

Tel : +33 6 78 64 79 69

Courriel : Entraideca@asso-af447.fr

Site Web : www.asso-af447.fr

Présidente : Danièle Lamy

Les familles de victimes du vol du Rio-Paris réduites au silence.

La Justice voudrait elle faire disparaître, une nouvelle fois, 10 ans après le crash, le vol Air France du Rio-Paris AF447 ?

La Justice souhaite-t-elle réduire au silence et faire taire les familles des Victimes du vol AF 447 ?

L'Association Entraide et Solidarité AF447 entend dénoncer le refus systématique par les magistrats instructeurs en charge de l'enquête judiciaire aux demandes formulées par les familles de victimes depuis 4 années :

- Refus que les avocats puissent entendre les experts pour qu'ils explicitent le sens de leurs conclusions et les contradictions existantes entre leur rapport provisoire et le rapport définitif de 2018, comme le prouve encore une fois l'ordonnance de refus d'audition en date du 17 décembre 2018. Notamment sur la modification de la définition des cause indirectes de l'accident :

- rapport provisoire : ceux-ci listaient les causes qui avaient pu amener l'équipage à perdre le contrôle de la trajectoire. (*)

- rapport définitif : les experts ne retiennent que les facteurs qui ont un le lien avec les actions inadaptées de l'équipage,

Différence volontaire d'appréciation qui constitue à nos yeux une tentative pour les experts de ce nouveau collège d'affranchir Airbus de toute responsabilité.

Les pilotes demeurant la fois victimes expiatoires et coupables sans défense de la tragédie du vol Rio-Paris

Qu'ils s'expliquent aussi sur les différences fondamentales entre le **rapport d'expertise de 2012, toujours valide, qui retenait des éléments à charge contre Airbus et Air France.** et celui de contre-expertise qui n'en retient aucune contre Airbus Une différence d'analyse qui conduit à nous **interroger sur l'impartialité de ce collège d'experts.**

- Refus d'entendre également les experts judiciaires sur leur acceptation sans réserve des essais de sondes Pitot organisés par Airbus, de manière confidentielle et sans le moindre contrôle de la Justice.
Et pourtant, cette mascarade d'essai autorise les experts judiciaires à affirmer qu'un tel dysfonctionnement se serait produit quelle que soient les sondes choisies !

Nous renouvelons notre volonté d'obtenir un débat devant les Tribunaux au cours duquel Airbus et Air France s'expliqueront sur les causes et les responsabilités d'un tel accident.

L'Association Entraide et Solidarité AF447 souhaite faire triompher la vérité sur cette catastrophe aérienne afin qu'un tel accident ne se reproduise pas.

Pour le C.A.

Danièle Lamy

Présidente d'Entraide et Solidarité AF447

(*)

- *L'absence de classement par l'agence européenne de sécurité aérienne des incidents d'indications de vitesses erronées en situation compromettant la sécurité ;*
- *L'absence de prise en compte par l'échelon central de la direction générale de l'aviation civile de la demande d'émission d'une consigne opérationnelle sur les incidents d'indications de vitesses erronées ;*
- *Le domaine de certification des sondes PITOT plus restreint que le domaine de vol opérationnel ;*
- *L'ambiguïté du classement de la procédure STALL dans la documentation d'Airbus et d'Air France ;*